

DEC130332DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Blanchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5142 intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications, dont le directeur est Laurent Bordes ;

Vu la décision n°122333INSMI du 26 septembre 2012 portant nomination de M. Jacques Giacomoni aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal Blanchard, Responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 30 janvier 2013

Le directeur d'unité

Jacques Giacomoni

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012